

COMMUNE DE TRAMOLÉ

En exercice : 15
Présents : 08
Pouvoir : 00
Votants : 08

L'an deux mil dix neuf
Le 24 janvier à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de TRAMOLÉ
s'est réuni en session ordinaire, à la mairie
Sous la présidence de Jean-Michel DREVET,
Maire
Date de la convocation 18 janvier 2019

OBJET : SEDI – ENFOUISSEMENT ET SECURISATION CHEMIN DU VALET – OPERATION 18-002-512

PRESENTS : Jean-Michel DREVET, Marcel BERTHIER, Sébastien GUILLAUD, Maurice BONNET-PIRON, Pascale CHOTEL, Florence MANDON, Philippe PELLET, Jean-Michel PIDOLOT,

ABSENTS : Benoist CHAMARAUD, Erwan BRACCHI, Michel PERRET (arrivé à 20h50)

EXCUSES : Bruno BESANÇON, Arnaud DUCELLIER-FAUVY, Fabien ORCEL, Sylvie SABATIER

Secrétaire de séance : Marcel BERTHIER

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'une demande a été faite au Syndicat Energies de l'Isère–SEDI, pour la prolongation de l'enfouissement chemin du Valet en vue de la réalisation de la sécurisation piétonnière.

1/ Travaux sur réseau de distribution publique d'électricité

Après étude le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :	133 510 €
- Le montant total des financements externes s'élève à :	133 510 €
- Participation prévisionnelle : (Frais SEDI + contribution aux investissements)	0 €

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des travaux, il convient de :

- Prendre acte du projet présenté et du plan de financement définitif ;
- Prendre acte de l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI ;

Le conseil municipal ayant entendu cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

1/ PREND ACTE du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :

- Prix de revient prévisionnel :	133 510 €
- Financements externes :	133 510 €
- Participation prévisionnelle : (Frais SEDI + contribution aux investissements)	0 €

2/ PREND ACTE de sa contribution aux investissements qui sera établie par le SEDI à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel maximum total de 0 €.

Ce montant pourra être réajusté en fonction de la réalité des travaux et tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération.

Pour un paiement en 3 versements (acompte de 30 %, acompte de 50 % puis solde)

II/ Travaux sur réseau France Télécom

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :	38 348 €
- Le montant total des financements externes s'élève à :	7 500 €
- La participation aux frais du SEDI s'élève à :	1 210 €
- La contribution prévisionnelle aux investissements s'élève à :	29 638 €

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- Du projet présenté et du plan de financement définitif
- De la contribution correspondante au SEDI

Le conseil municipal ayant entendu cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

1/ Prend acte du projet de travaux et du plan de de l'opération, à savoir :

- Prix de revient prévisionnel TTC :	38 348 €
- Financements externes :	7 500 €
- Participation prévisionnelle :	30 848 €
(Frais SEDI + contribution aux investissements)	

2/ Prend acte de sa contribution aux investissements qui sera établie par le SEDI à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel maximum total de 29 638 €

Ce montant pourra être réajusté en fonction de la réalité des travaux et tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération.

Pour un paiement en 3 versements (acompte de 30 %, acompte de 50 % puis solde)

Jean-Michel DREVET,
Maire



Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Transmis à la Sous-Préfecture de VIENNE
Visé par le contrôle de la légalité et affiché
Certifié exécutoire